

Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, 1932.

Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance étrangères, 1932.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation.

Loi portant exécution des accords en vue d'un Fonds monétaire international et d'une Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

Loi modifiant la Loi des compagnies fiduciaires.

Loi établissant des allocations de réadaptation pour les anciens combattants.

Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des communes.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député du Gouverneur général sanctionne ces bills".

L'honorable Président de la Chambre des communes adresse alors la parole à l'honorable Député du Gouverneur général comme suit:

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense nationale et la démobilisation.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1946.

"Je demande humblement à Votre Honneur de bien vouloir sanctionner ces bills."

Le Greffier ayant donné lecture du titre de ces bills,

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

Après quoi il a plu à l'honorable Député du Gouverneur général de clore la Première Session du Vingtième Parlement du Dominion du Canada par le discours suivant:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Plus de trois mois se sont écoulés depuis que la reddition sans condition du Japon a mis fin à huit ans de guerre continue en Asie et à six ans de guerre mondiale. Mais la paix dans le monde est encore à venir. Nous traversons présentement l'ère des difficultés inévitables et des bouleversements inhérents à la période de transition de la guerre à la paix. Toutes les nations devraient avoir pour premier objectif l'établissement d'une paix durable.